

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 20 janvier 2017

Convocation du 10 janvier 2017

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, VADOT Franck, POLLIART Dominique, ROCHE Philippe, SAGRANGE Bernard, CHAVATTE Sophie, PEREZ Valérie, WITTIG Bernadette

Absents excusés : FAIVRE Jean-François (pouvoir à Mme DECHAUD Martine)

Mr ROCHE indique qu'il y a une erreur sur le compte rendu, les travaux d'aménagement de l'entrée de village sont estimés à 9 000 € et non à 5 000 € comme indiqué.

Cette rectification étant actée, le compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Elagage de 13 arbres
- autorisation à engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- travaux de rénovation de l'éclairage public, accord de principe pour la première tranche des travaux.

Délibération 1 : Affectation du résultat 2015

Madame le Maire indique qu'au mois de mars au moment du budget, la délibération d'affectation du résultat n'a pas été prise. Il convient de réparer cet oubli.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **12 553,97**

- un excédent reporté de : **69 071,07**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **81 625,04**

- un excédent d'investissement de : **3 633,51**

- un déficit des restes à réaliser de : **10 505,11**

Soit un besoin de financement de : **6 871,49**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT **81 625,04**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **5 871,49**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **74 753,55**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 3 633,51

Délibération 2 : Signature de la convention de mise à disposition d'agents d'entretien des espaces verts par la communauté de communes Rives de Saône

Mr TRULLARD rappelle que la commune emploie depuis de nombreuses années Mr CHAUPUIS, agent employé par la communauté de Communes et mis à disposition par convention à la commune. Le service est restructuré afin que les agents techniques travaillent en binôme pour des raisons de sécurité, mais également pour permettre un meilleur suivi du travail en cas d'arrêt d'un agent.

Dans le cas de Montmain, la convention prévoit la mise à disposition de deux agents à raison de 4 h semaine du 1^{er} avril au 30 septembre, et à raison de 3 h semaine du 1^{er} octobre au 30 mars.

Coût des deux agents, frais de déplacement inclus : 159,10 € par prestation

Mise à disposition du matériel (débroussailleuse, tronçonneuse, taille haie, tondeuse) 10,60 €

Durée de la convention à compter du 1^{er} janvier 2017, fin sur dénonciation de la convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents, et retient l'option mise à disposition du matériel.

Délibération 3 : Transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Rives de Saône.

La loi ALUR, prévoit que la Communauté de Communes devienne compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi soit le 27 mars 2017.

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence d'urbanisme si dans les 3 mois précédent le terme du délai de 3 ans, au moins 25 % des communes, soit 10 communes du territoire Rives de Saône, représentant au moins 20 % de la population soit environ 4200 habitants s'y opposent.

Une fois le transfert acté, l'EPCI devra élaborer un PLUintercommunal, qui se substituera aux PLU des communes du territoire. D'après la circulaire préfectorale du 27 juin 2016, ce même scénario se répètera pour les années 2018 et 2020 avec les mêmes conditions d'opposition puisqu'il n'y a pas de date de transfert automatique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Délibération 4 : Demande de subvention de la coopérative scolaire pour le voyage scolaire des CM2

Mme le Maire indique que Mr LINDIMER a sollicité les communes du SIVOS pour une participation exceptionnelle de 20 € par élèves de CM2 pour aider au financement de la classe verte à Chauxneuve (25) du 30 janvier au 3 février 2017.

Un seul enfant de Montmain est concerné.

Après en avoir délibéré et par 10 voix contre, le conseil municipal décide de ne pas accorder la subvention demandée.

Délibération 5 : Autorisation à signer la convention NAP 2016-2017 avec les SIVOS

Mme le Maire indique qu'il convient de signer, comme l'an dernier, une convention pour confier la compétence NAP au SIVOS. L'acompte demandé sera de 65 € au lieu de 75 € l'an dernier, le solde en fin d'année scolaire au vu du coût réel du service, une fois déduit le fond d'amorçage.

Pour cette nouvelle année 12 enfants de Montmain sont inscrits aux NAP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention NAP 2016/2017 avec le SIVOS.

Travaux d'élagage

Mme le Maire donne lecture du devis de l'entreprise CHAPUIS pour l'élagage de 13 arbres (1 noyer, 8 érables, 2 poiriers, 2 cerisiers) avec ramassage et évacuation des branchages.

Le devis se monte à 1 350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe pour la réalisation des travaux d'élagage indiqués.

Délibération 6: autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016

Mme le Maire indique que, pour régler des factures d'investissement (hors restes à réaliser) avant le vote du budget, il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Mme le Maire indique que depuis 2 ans maintenant la facture de maintenance du logiciel que l'on reçoit en fin d'année pour l'exercice suivant, doit être imputée en investissement. Afin de pouvoir payer cette facture avant le mois de mars, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires, le solde disponible sera porté au C 2131 pour régler le cas échéant des factures relatives à la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité le cas échéant.

Dépenses d'investissement 2016 (hors remboursement du capital des emprunts) : 21 140 €

25 % x 21 140 € = 5 285 €

C 2051 : 350 €

C 2131 : 4935 €

Délibération 7 : Rénovation de l'éclairage public tranche 1

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal précédent avait sollicité par délibération du 06/02/2013 l'inscription de la commune de Montmain sur le programme de travaux de remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED, plus économiques.

Le SICECO propose de réaliser une première tranche de travaux de remplacement de 23 lampes par des ampoules LED, le montant de travaux restant à charge de la commune se monterait à environ 5800 €. Il convient de donner un accord de principe au SICECO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical donne son accord pour que le SICECO poursuive l'étude et établisse le devis précis de la 1ère tranche des travaux.

Questions diverses :

- le Maire informe les conseillers qu'une réunion avec l'ONF se tiendra le 23 janvier pour évoquer l'éventuelle acquisition d'une parcelle de bois par la commune.
- Mme le Maire informe les conseillers que Mme la Sous Préfète viendra à la rencontre des élus de Montmain le vendredi 10 février 2017 à 16 h, les conseillers disponibles sont conviés.
- Mme le Maire indique qu'on se dirige vers le zéro phyto, et elle demande à Mr TRULLARD et Mr ROCHE de bien vouloir voir ensemble de quel manière négocier ces nouvelles obligations.
- Mme le Maire fait le compte rendu du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en communauté de communes.

- Mme POLLIARD souhaiterait que, pour le prochain Noël, les bons d'achat soient remplacés par l'organisation d'un spectacle de Noël.

La séance est levée à 21 h 45

DECHAUD Martine	WITTIG Bernadette	TRULLARD Samuel
POLLIART Dominique	CHIFFOT Véronique	VADOT Franck
SAGRANGE Bernard	PEREZ Valérie	ROCHE Philippe
CHAVATTE Sophie		